

Demande d'ouverture de dépôt – personnes physiques

Pour pouvoir ouvrir un dépôt, nous vous prions de bien vouloir dûment remplir ce formulaire, le signer et le retourner directement par la poste ou par fax à **Swiss Life SA, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich**. Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire.

Par la présente, je sollicite l'ouverture d'un dépôt de titres pour la conservation, la comptabilisation et la gestion de valeurs mobilières émises par Swiss Life Holding SA ou ses filiales.

Donneur d'ordre ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom, prénom: _____ Date de naissance: _____

Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Nationalité (doubles nationalités comprises):

«US person»

- ☐ Je déclare ne pas répondre aux critères de définition du statut de «US person» (voir annexe) au sens du droit fiscal américain.
- ☐ Je déclare répondre aux critères de définition du statut de «US person» (voir annexe) au sens du droit fiscal américain.
- Mon numéro d'identification fiscale (tax identification number) est le suivant: _____

Domicile fiscal ☐ Je déclare avoir mon domicile fiscal exclusivement à l'adresse indiquée sous «Donneur d'ordre» (voir annexe).

Communications de Swiss Life Holding SA souhaitées en: ☐ allemand ☐ français ☐ italien ☐ anglais

☐ à l'adresse ci-dessus ou ☐ à l'adresse suivante:

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom, prénom: _____

Rue, n°: _____ NPA, localité: _____

Compte

Les versements doivent être effectués sur mon compte auprès de

☐ ma banque; IBAN: _____ au nom de: _____

Nom de la banque: _____ NPA, localité: _____

☐ PostFinance; IBAN: _____ au nom de: _____

Dispositions administratives

Inscription au registre des actions. Par la présente, je charge Swiss Life de procéder à l'inscription au registre des actions de Swiss Life Holding SA ou de ses filiales, des titres que j'ai acquis ou que j'acquerrai à l'avenir.

Conditions d'inscription. Je prends acte du fait que Swiss Life Holding SA, ou Swiss Life, peut, en vertu des limites d'inscription statutaires, refuser de m'enregistrer comme actionnaire disposant du droit de vote. Je déclare détenir les actions nominatives conservées dans le dépôt de titres de Swiss Life en mon nom et pour mon propre compte, et non pas à titre fiduciaire ni pour le compte de tiers. Swiss Life est habilitée à communiquer les données nécessaires à la conservation, la comptabilisation et la gestion des titres au tiers et aux banques mandatés pour effectuer ces activités, ou à leur transmettre les données figurant ici ainsi que toutes les modifications. Je m'engage à informer Swiss Life sans délai et par écrit de toute modification des données fournies sur ce formulaire.

Pouvoir de transfert en cas de changement de propriété. Par la présente, je donne pouvoir à Swiss Life de céder en mon nom les actions nominatives qui sont ou seront à l'avenir conservées dans le dépôt titres de Swiss Life afin de remplir les conditions formelles dans le cas d'une vente ultérieure. Ce pouvoir ne s'éteint pas avec le décès, la faillite ou la perte de la capacité d'exercer du requérant.

En signant la présente proposition, je déclare

- donner mon accord irrévocable pour que Swiss Life, en sa qualité d'institution financière déclarante, communique à l'autorité fiscale américaine des informations concernant le présent contrat ainsi que d'autres relations contractuelles avec elle, dans la mesure où de tels contrats sont soumis à obligation de déclarer en vertu du FATCA ou peuvent être traités comme soumis à obligation de déclarer;

- m'engager à informer Swiss Life dans un délai de 30 jours au cas où un changement de ma situation personnelle affecterait mon statut déclaré de «US Person» au sens du FATCA.

J'accepte d'éventuelles clarifications supplémentaires de la part de Swiss Life et me déclare disposé(e) à lui apporter activement mon soutien;

- avoir pris connaissance du fait que Swiss Life me déclarera à l'autorité fiscale américaine en indiquant mon nom et les valeurs concernées si certains indices la portent à croire à l'avenir que le statut de «US Person» m'est applicable et que je ne mets pas les documents requis à sa disposition afin de réfuter ces soupçons.

- avoir pris connaissance du fait que Swiss Life, en sa qualité d'institution financière déclarante, communique à l'Administration fédérale des contributions des informations concernant

le présent contrat ainsi que d'autres relations contractuelles avec elle, dans la mesure où de tels contrats sont soumis à obligation de déclarer en vertu de la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale («LEAR») ou peuvent être traités comme soumis à obligation de déclarer;

- m'engager à informer Swiss Life dans un délai de 30 jours au cas où un changement de ma situation personnelle affecterait ma domiciliation fiscale déclarée en vertu de la loi LEAR.

J'accepte d'éventuelles clarifications supplémentaires de la part de Swiss Life et me déclare disposé(e) à lui apporter activement mon soutien;

- avoir pris connaissance du fait que Swiss Life me déclarera à l'Administration fédérale des contributions en indiquant mon nom et les valeurs concernées si, outre la domiciliation fiscale déclarée, certains indices la portent à croire à l'avenir que ladite domiciliation fiscale est erronée ou n'est pas unique et que je ne mets pas les documents requis à sa disposition afin de réfuter ces soupçons.

Je prends connaissance du fait que les clarifications suivantes remises à Swiss Life dans le cadre de la présente proposition concernant mes nom, adresse de résidence, Etat(s) de résidence fiscale, numéro d'identification fiscale et date de naissance constituent dans leur intégralité une autocertification au sens de la LEAR et que, en vertu de cette loi, je suis tenu(e) de fournir des renseignements complets et corrects dans le cadre de l'autocertification, de même que de signaler dûment et exhaustivement à Swiss Life tout changement en la matière.

J'accepte les dispositions du Règlement de dépôt et de l'annexe au verso.

Lieu et date

Signature

Important

Pour les personnes domiciliées en Suisse, il faut impérativement joindre à ce formulaire une preuve d'identification certifiée. Cette preuve d'identification peut être obtenue et faite certifier auprès d'une agence de Swiss Life (gratuitement), au guichet CFF ou auprès d'une succursale de La Poste Suisse (payant).

Annexe

Informations sur le FATCA et l'échange automatique de renseignements (EAR) pour les clients privés

La Suisse s'est engagée, envers ses Etats partenaires et envers les Etats-Unis, à contribuer à garantir la conformité fiscale sur la base des normes et accords internationaux.

Les règlements centraux sont la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers («EAR») de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et l'Accord FATCA avec les Etats-Unis. Ces deux règlements ont pour but d'identifier et de signaler les personnes qui entretiennent des relations contractuelles (contrats d'assurance, comptes bancaires) avec des établissements financiers suisses (p. ex. entreprises d'assurances) tout en étant domiciliées fiscalement en dehors de la Suisse.

Swiss Life SA («Swiss Life») est une institution financière déclarante au sens de la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale ainsi qu'une institution financière participante au sens du FATCA. Du fait de la participation de la Suisse à la norme internationale EAR, les établissements financiers suisses sont tenus de remettre chaque année à l'Administration fédérale des contributions («AFC») des informations sur les clients ayant leur domicile fiscal dans un des Etats partenaires. L'AFC transmet ces données aux Etats partenaires concernés.

En raison du FATCA, les établissements financiers suisses sont tenus de transmettre à l'autorité fiscale américaine IRS des informations sur les contrats avec des US Persons.

Swiss Life ne communique aucune information sur les personnes qui ont leur domicile fiscal exclusivement en Suisse. Des informations ne sont échangées que si une personne

- a son domicile fiscal dans un Etat EAR partenaire de la Suisse;
- a la citoyenneté américaine ou est titulaire d'une autorisation de séjour américaine ou est domiciliée aux Etats-Unis et a donc la qualité de US Person;
- a son domicile fiscal dans un Etat EAR partenaire ou a la qualité de US Person pour une autre raison.

Il convient de préciser qu'une personne peut avoir plusieurs domiciles fiscaux. En cas de doute sur le domicile fiscal, Swiss Life vous recommande de recourir à un conseil professionnel.

Swiss Life et ses collaborateurs ne peuvent fournir aucun conseil juridique ou fiscal. Vous trouverez de plus amples informations sur ce thème sur notre site Internet (www.swisslife.ch).